

L'ÉLIGIBILITÉ À LA MISE À NIVEAU SPÉCIFIQUE

- Les PME sur toute l'étendue du territoire ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions de F CFA
- Avoir une existence juridique (registre de commerce et NINEA)
- Être en activité depuis 2 ans au minimum
- Tenir une comptabilité régulière suivant le référentiel comptable Syscoa
- Les secteurs financiers, services collectifs et personnels, immobilier ou location, négoce et commerce sont exclus de ce programme

Une amélioration du savoir-faire et de l'outil technologique des PME rendant ces dernières ainsi plus compétitives

Des efforts financiers moins contraignants pour la PME avec une procédure de remboursement des primes plus légère



Une approche plus souple et plus rapide tenant compte des capacités et des contraintes des PME

Une offre de service du Programme ciblée, basée sur la demande effective des PME



Bureau de Mise à niveau du Sénégal - BMN
137 Sotrac Mermoz - BP 16 595 Dakar - FANN
Téléphone: (+221) 33 869 77 70
Fax: (+221) 33 860 70 92
E-mail: contact@bmn.sn
<http://www.bmn.sn>

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre International de Vienne
B.P. 300, 1400 Vienne, Autriche
Téléphone: (+43-1) 26026-3570
Fax: (+43-1) 26026-5942
E-mail: IUMPA@unido.org
<http://www.unido.org/rump>



© ONUDI 2015. Tous droits réservés.

Ce document a été réalisé sans une révision officielle des Nations Unies. Les appellations employées et la présentation du matériel dans ce document ne constituent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) concernant le statut juridique des pays, les territoires, les villes ou zones, ou leurs autorités, ni concernant le tracé de leurs frontières ou limites, ou leur système économique ou le degré de développement. Les appellations "développé", "industrialisé" ou "en développement" sont employées pour des buts de statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement concernant le niveau atteint par un pays ou une région particulière dans le processus de développement. La mention des noms de sociétés ou de produits commerciaux ne constitue pas une approbation par l'ONUDI. Sauf mention contraire, toutes les références à des sommes d'argent sont exprimées en dollars U.S.

Photo de couverture : © www.shutterstock.com
Photos à l'intérieur : © www.shutterstock.com

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Ministre du Commerce, Secteur informel,
de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux
et des PME



BUREAU DE MISE A NIVEAU

**PROGRAMME
DE MISE À NIVEAU
SPÉCIFIQUE DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

SENEGAL



Objectif du projet: Adapter le concept et les outils de la mise à niveau aux besoins des PME et donner au Programme l'envergure recherchée

La mise à niveau spécifique concerne une fonction ou une action bien déterminée de l'entreprise à identifier avec l'appui du Programme

CONTEXTE

Le Programme de Mise à Niveau des Entreprises (PMNE) est un outil puissant d'amélioration de compétitivité à la disposition des chefs d'entreprises pour transformer une PME classique en champion de la productivité et de la rentabilité. Lancé en 2004, ce programme s'est cependant avéré peu adapté aux besoins et attentes des PME notamment les petites entreprises.

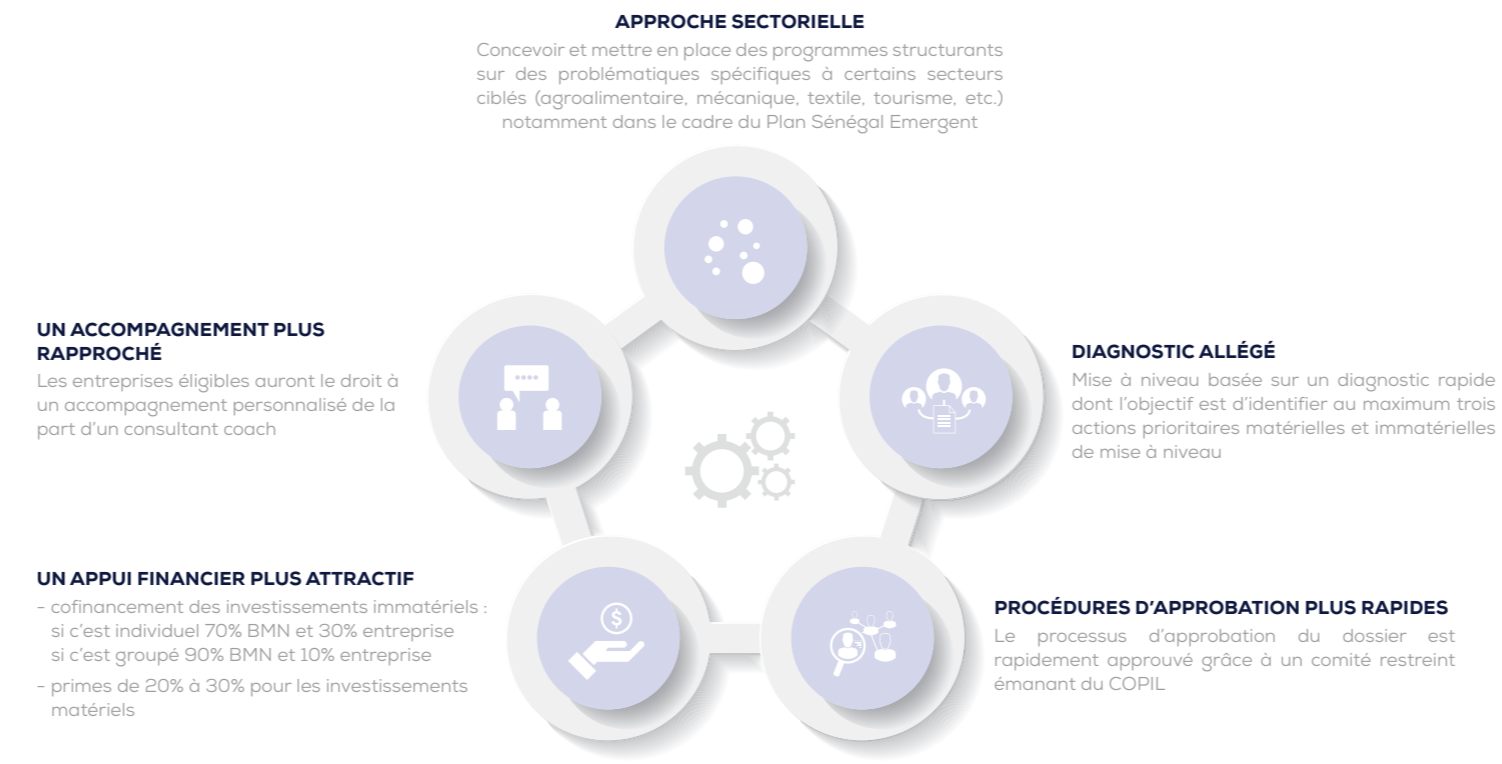
Le programme apporte une approche et des outils plus adaptés aux PME visant à donner une autre dynamique au programme.

UN APPUI AUX INVESTISSEMENTS VIA DES PRIMES

	Investissements matériels	Investissements immatériels
Il s'agit de :	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un nouveau matériel de production, de contrôle ou d'essai Renouvellement de matériel permettant d'améliorer la technologie, la qualité ou la productivité Équipements d'utilité nécessaires pour le matériel de production ou de prestation de services Équipements de sécurité ou pour la mise en conformité de l'unité de production Équipements pour la maîtrise de l'énergie Équipements pour la préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Les actions d'assistance technique concernant la qualité et la certification des produits, la métrologie ou l'accréditation ; l'utilisation et l'intégration des technologies de l'information et de la communication... Les actions d'assistance spécifique au management à travers les fonctions centrales de l'entreprise, production, commercial, finances et comptabilité
La Prime	<ul style="list-style-type: none"> 30 ou 20% du coût des investissements matériels en équipements, selon leurs sources de financement 	<ul style="list-style-type: none"> 70% du coût des investissements immatériels individuels (cofinancement) 90% du coût des investissements immatériels groupés (cofinancement)

LA MISE À NIVEAU SPÉCIFIQUE : UNE APPROCHE ALLÉGÉE ET CIBLÉE

La mise à niveau spécifique est axée sur des actions d'assistance technique ponctuelles permettant aux entreprises de bénéficier d'un appui plus rapide et plus ciblé. Elle concerne une fonction ou une action bien déterminée de l'entreprise à identifier avec l'appui du Programme.



PROCESSUS DU PROGRAMME

